



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная  
организация  
Объединенных  
Наций

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMITÉ DES PÊCHES

### SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE

#### Quatrième session

Puerto Varas (Chili), 6-10 octobre 2008

**MISE EN OEUVRE PAR LE DÉPARTEMENT DES PÊCHES ET DE  
L'AQUACULTURE DE LA FAO DES RECOMMANDATIONS ET  
DES INTERVENTIONS PRIORITAIRES ARRÊTÉES PAR LA  
TROISIÈME SESSION DU SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE  
DU COMITÉ DES PÊCHES**

### RÉSUMÉ

Le présent document contient un aperçu des efforts entrepris par le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO en vue de mettre en œuvre les recommandations formulées par la troisième session du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches qui s'est tenue à New Delhi (Inde) du 4 au 8 septembre 2006.

### INTRODUCTION

1. La troisième session du Sous-Comité de l'aquaculture (ci-après appelé le Sous-Comité) du Comité des pêches s'est tenue à New Delhi du 4 au 8 septembre 2006, à l'invitation du Gouvernement indien. Le rapport intégral est disponible dans le document d'information portant la cote COFI:AQ/IV/2008/Inf.5<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> FAO. 2007. Comité des pêches. *Rapport de la troisième session du Sous-Comité de l'aquaculture*. New Delhi (Inde), 4-8 septembre 2006. Rapport FAO sur les pêches n° 816. FAO, Rome, 85p.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

## **PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS DU SOUS-COMITÉ**

2. Après des discussions approfondies facilitées par la documentation technique fournie par le Secrétariat, le Sous-Comité a formulé un certain nombre de suggestions, commentaires et recommandations afin de réaliser pleinement le potentiel du secteur aquacole et de contribuer à la sécurité alimentaire régionale, nationale et mondiale, à l'atténuation de la pauvreté et au développement humain. Le Sous-Comité a identifié plusieurs domaines d'intervention prioritaires en vue des travaux futurs du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO (ci-après appelé le Département). Des détails sont fournis dans le rapport du Sous-Comité, sous la cote COFI:AQ/ IV/2008/Inf.5
3. **Questions soulevées par l'application des recommandations de la deuxième session du Sous-Comité de l'aquaculture.** Les domaines ci-après ont été examinés:
  - promotion de l'aquaculture commerciale à tous les niveaux, notamment par l'organisation d'une réunion/conférence sur l'aquaculture commerciale en Afrique<sup>2</sup>;
  - continuation des travaux visant à développer les réseaux d'aquaculture régionaux, tout particulièrement en Afrique et sur le continent américain;
  - poursuite des efforts ayant pour objet d'instaurer une gestion sûre mais souple du recours aux espèces exotiques dans l'aquaculture; évaluation de l'action engagée par la FAO en vue de la préparation de Vues d'ensemble des législations nationales sur l'aquaculture et de Vues générales du système aquacole national des pays.
4. **Compte tenu des progrès enregistrés dans l'application des dispositions du Code de conduite pour une pêche responsable intéressant l'aquaculture,** les recommandations ci-dessous ont été formulées:
  - les questions suivantes doivent être traitées dans le contexte général du Code de conduite pour une pêche responsable: i) introduction et culture d'organismes exotiques et/ou d'organismes génétiquement modifiés; ii) compétition et conflits éventuels entre le secteur aquacole et d'autres usagers des ressources aquatiques; iii) sécurité sanitaire des produits alimentaires et santé des animaux aquatiques; iv) viabilité environnementale et approche écosystémique de l'aquaculture; v) évaluation des risques posés par l'aquaculture; vi) amélioration des stocks; et vii) éducation et formation; et
  - il convient d'organiser une consultation d'experts chargée de formuler des recommandations concernant l'élaboration de normes harmonisées sur la crevetteculture et de passer en revue les procédures de certification pour favoriser leur acceptation au niveau mondial et la transparence.
5. **S'agissant de l'amélioration de l'information sur la situation et les tendances de l'aquaculture,** les points suivants ont été examinés:
  - nécessité d'élaborer des procédures nationales et internationales cohérentes pour le traitement, la comparaison et l'interprétation des données, et des méthodes permettant de mesurer les grandes tendances à l'œuvre dans le secteur;
  - approbation de la proposition de constitution d'un groupe de coordination des statistiques sur l'aquaculture chargé de formuler des avis sur des questions ayant trait à l'information aquacole et de faciliter la mise au point de concepts, de méthodologies et de logiciels normalisés en vue de la collecte de données;
  - appel à la FAO pour qu'elle continue d'améliorer FishStat AQ, le questionnaire annuel sur la production aquacole, notamment pour en faciliter le traitement;

---

<sup>2</sup> Il a toutefois été souligné que l'aquaculture commerciale à grande échelle ne devrait pas s'implanter au détriment des petits producteurs et des artisans aquacoles. Le respect de cet équilibre devra être assuré en fonction des besoins nationaux et régionaux afin de veiller au développement de l'aquaculture durable.

- approbation de l'avant-projet de stratégie sous réserve des observations complémentaires qui pourraient être formulées à l'occasion de la réunion du Comité des pêches. Il est recommandé de faire traduire ce document dans les langues officielles de l'Organisation et de le présenter au Comité des pêches, à sa vingt-septième session.
6. **En ce qui concerne l'amélioration des retombées socioéconomiques de l'aquaculture**, les points suivants ont été pris en considération:
- importance de l'identification et de la quantification de l'impact socioéconomique de l'aquaculture qui permettent de gagner le soutien des décideurs et l'appui financier nécessaire au secteur dans les pays membres, et de formuler les politiques appropriées pour en faire une filière solidement et durablement établie à même de contribuer à l'économie locale et nationale et au bien-être social;
  - recommandation en vue de la tenue d'une Consultation d'experts intersessions sur les répercussions socioéconomiques de l'aquaculture.
7. **Amélioration de la planification et de l'élaboration des politiques dans le secteur aquacole: possibilités et défis.** Les points suivants ont été examinés:
- tenue d'une Consultation d'experts sur l'amélioration de la planification et de l'élaboration des politiques dans le secteur aquacole;
  - organisation d'un atelier régional pour les pays membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) afin de renforcer le programme de planification et de développement de l'aquaculture dans la région.
8. Les recommandations suivantes ont été formulées en vue d'**améliorer la gestion de l'aquaculture**:
- le Sous-Comité a recommandé d'intensifier l'action menée pour constituer et développer les organisations d'exploitants dans le but d'améliorer la gestion du secteur aquacole et de donner aux producteurs les moyens de participer à la prise de décision et à l'autoréglementation;
  - le Sous-Comité a noté que la multiplicité des plans de certification et des organes d'accréditation était une source de confusion pour les producteurs comme pour les consommateurs; a indiqué que la production aquacole devait faire l'objet de normes largement acceptées pouvant servir d'orientations et de base de référence en vue d'une meilleure harmonisation, et faciliter la reconnaissance mutuelle et l'équivalence des différents plans de certification; et a demandé à la FAO d'organiser une consultation d'experts et/ou des ateliers pour favoriser l'élaboration de normes, l'examen des diverses possibilités et leurs avantages relatifs;
  - le Sous-Comité a encouragé la FAO à prendre l'initiative de l'élaboration de lignes directrices pouvant servir de référence à l'établissement de normes nationales et régionales en matière d'aquaculture.
9. **Analyse prospective du développement futur de l'aquaculture et rôle du Sous-Comité de l'aquaculture.** Les recommandations suivantes ont été formulées:
- le Sous-Comité est convenu qu'un rang élevé de priorité doit être accordé à l'Afrique (en particulier l'Afrique subsaharienne) en matière de développement futur de l'aquaculture, et a appelé à la mise en place d'un programme spécial pour le développement du secteur sur ce continent, afin d'apporter à trois pays africains une assistance spécifique leur permettant d'accéder aux services financiers et aux marchés, et de stimuler les investissements dans l'aquaculture, l'échange de connaissances et d'expériences, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud;
  - le Sous-Comité a insisté sur la nécessité de hiérarchiser les activités de la FAO intéressant le développement de l'aquaculture et a recommandé d'accorder la priorité à:  
a) l'amélioration des informations sur l'aquaculture et à la mise en œuvre de la « Stratégie d'information »; b) l'aide aux pays pour l'élaboration et l'application des politiques et

stratégies de développement aquacole, et l'élaboration de lignes directrices appropriées; c) la mise au point de méthodes de planification et de décision dans le secteur aquacole; d) l'étude des interactions entre la pêche et l'aquaculture; e) la prise en compte des aspects de la production et de la consommation de produits aquacoles en rapport avec la sécurité sanitaire des aliments et la santé humaine, notamment en adoptant une démarche fondée sur l'analyse des risques et avantages en vue de la formulation de recommandations sur la consommation de produits de la mer; et f) l'amélioration de l'enseignement aquacole à tous les niveaux;

- le Sous-Comité a demandé la constitution d'un groupe d'experts et/ou l'organisation d'un atelier sur la certification des systèmes de crevetticulture.

#### 10. Questions diverses

- Le Sous-Comité a rappelé une recommandation formulée par le Comité des pêches à sa vingt-sixième session et reprise par la Commission des pêches continentales pour l'Amérique latine (COPESCAL) à sa dixième session, pour que la FAO affecte un fonctionnaire chargé de l'aquaculture au Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

### **ACTION ENGAGÉE PAR LE DÉPARTEMENT DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS SUSMENTIONNÉES**

11. En raison de difficultés diverses — insuffisance des ressources humaines et financières et, surtout, manque de temps — il n'a pas été possible de donner suite à toutes les recommandations du Sous-Comité. Les efforts notables déployés par le Département des pêches et de l'aquaculture ont toutefois permis d'en appliquer une grande partie, comme il est précisé dans ce document.

#### **Questions soulevées par l'application des recommandations de la deuxième session du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches**

12. Un outil convivial d'aide à la décision en matière d'investissement a été élaboré au profit des petites et moyennes entreprises aquacoles. Des essais doivent encore être effectués avant sa distribution aux entreprises ciblées.
13. En raison des contraintes budgétaires pendant le présent exercice biennal, il n'a pas été possible de mobiliser des fonds pour l'organisation d'une réunion sur la promotion de l'aquaculture commerciale en Afrique.
14. L'action engagée par le Département des pêches et de l'aquaculture pour promouvoir les réseaux aquacoles régionaux (NACEE<sup>3</sup>, ANA<sup>4</sup> et ANAF<sup>5</sup>) a donné de bons résultats. Les réseaux ont atteint différents stades de fonctionnement, et la FAO continue de leur apporter l'assistance nécessaire à leur renforcement.
15. En 2006 et 2008, le Service de la gestion et de la conservation de l'aquaculture (FIMA) a fourni au NACEE un soutien technique, stratégique et financier ainsi qu'un appui à l'élaboration des politiques. Il a facilité la tenue de la quatrième réunion des directeurs du NACEE qui a eu lieu du 27 au 29 septembre 2007 à Galati (Roumanie), en présence de 60 participants représentant 12 pays et organisations dont la CE<sup>6</sup>, le RCAAP<sup>7</sup>, EUROFISH et

<sup>3</sup> Réseau des centres d'aquaculture des pays d'Europe centrale et orientale.

<sup>4</sup> Réseau aquacole pour les Amériques.

<sup>5</sup> African Aquaculture Network.

<sup>6</sup> Commission européenne.

<sup>7</sup> Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique.

la FAO. Les discussions ont porté sur des aspects structurels et techniques, sur la collaboration et sur des questions de politique concernant le développement actuel et futur du réseau, en particulier la mobilisation de fonds et la bonne exécution de projets conjoints de RDT. Les ressources et le soutien financier dont dispose le NACEE restent des plus limités. En revanche, 41 institutions en sont désormais membres. De nombreuses attentes ont été formulées pour que la FAO continue d'appuyer le Réseau et de promouvoir le développement de l'aquaculture durable en Europe de l'Est.

16. La FAO s'est également attachée à promouvoir la coopération aquacole régionale en Amérique latine et dans les Caraïbes. Une initiative a été engagée en coopération avec la Xunta de Galicia, l'organe exécutif de la communauté autonome de Galicie (Espagne), en vue du financement d'un programme destiné à faciliter le développement de l'aquaculture rurale en Amérique latine par la coopération régionale et la constitution de réseaux.
17. À la demande des gouvernements de certains pays d'Asie centrale, la FAO a apporté son concours à cette région en vue de la constitution d'un dispositif régional pour la pêche et l'aquaculture (un réseau ou un organe de réglementation); une première réunion se tiendra à Dushanbe, en novembre 2008, à l'invitation du Gouvernement du Tadjikistan pour élaborer un plan d'action en vue de la constitution de ce dispositif.
18. La FAO continue d'apporter ses conseils et son assistance technique pour la maîtrise des espèces exotiques dans la pêche et l'aquaculture, ainsi que pour l'élaboration de projets fondés sur l'utilisation responsable des espèces exotiques. Avec l'assistance du WorldFish Center, du secteur privé et des ONG, et le soutien technique du Gouvernement espagnol, la FAO a préparé un projet multidisciplinaire pour le bassin de la Volta<sup>8</sup> qui comprend un important volet de formation au profit des pays situés sur le bassin du fleuve. Bien que le tilapia soit naturellement présent dans tout le bassin, le projet permettra d'importer depuis l'Asie des espèces améliorées de tilapia, et de mettre au point de nouveaux génotypes. La FAO a également produit des Directives techniques pour une pêche responsable<sup>9</sup> dont un chapitre est consacré à l'introduction et à la diffusion des espèces exotiques.
19. Le Département continue de publier les Vues d'ensemble des législations nationales sur l'aquaculture et les Vues générales du système aquacole national des pays. Les Vues d'ensemble des législations nationales sur l'aquaculture, qui sont préparées avec la collaboration du Service droit et développement, sont des descriptions comparatives des lois et réglementations aquacoles des pays. Elles traduisent le caractère multidisciplinaire de l'aquaculture, la complexité des questions en jeu et la disparité des règlements pris en application des lois très diverses qui régissent le secteur. Depuis 2003, elles ont été publiées et affichées sur le site web de la FAO<sup>10</sup> pour 42 pays. Les Vues générales du système aquacole national sont des textes concis et complets dressant un tableau général de l'aquaculture et des pêches fondées sur l'élevage dans les pays membres de la FAO. En mai 2008, elles avaient été publiées et affichées sur le site web de la FAO<sup>11</sup> pour 91 pays.
20. Le Département des pêches et de l'aquaculture a commencé à mettre au point en 2003 le programme d'information sur les espèces aquatiques cultivées. Il a pour objet la préparation d'une série de fiches d'information sur les espèces aquacoles d'importance commerciale (poissons, crustacés et mollusques); chaque fiche est consacrée à une espèce, et donne des informations pratiques sur les différents aspects de son élevage: approvisionnement en

---

<sup>8</sup> GCP/RAF/417/SPA (Aquaculture Investments for Poverty Reduction in the Volta Basin: Creating Opportunities for Low-Income African Fish Farmers through Improved Management of Tilapia Genetic Resources).

<sup>9</sup> FAO 2008. *Développement de l'aquaculture*. 5. *Gestion des ressources génétiques*. FAO Directives techniques pour une pêche responsable. n° 5. Suppl. 2. Rome, FAO, 2008.

<sup>10</sup> <http://www.fao.org/fishery/nalo/search>.

<sup>11</sup> <http://www.fao.org/fishery/naso/search>.

semences, théorie des systèmes aquacoles, élevage, récolte et commercialisation. En mai 2008, des fiches techniques avaient été préparées pour 50 espèces et affichées sur le site web de l'Organisation<sup>12</sup> dans les langues officielles de la FAO.

21. Pour compléter la série des fiches d'information, le Département des pêches et de l'aquaculture a commencé à constituer un système d'information sur les aliments aquacoles. Il s'agit d'un système d'information en ligne conçu pour faciliter l'élaboration d'une base de données complète sur les nutriments et les aliments aquacoles. Des informations préliminaires ont d'ores et déjà été réunies sur le profil nutritionnel de 10 espèces aquacoles sélectionnées, et elles seront disponibles sur le site web de la FAO d'ici la fin de l'année.
22. L'ensemble des Vues d'ensemble des législations nationales sur l'aquaculture, des Vues générales du système aquacole national et des fiches d'information sur les espèces aquatiques cultivées est en cours de traduction dans les cinq langues officielles de l'Organisation (anglais, arabe, chinois, espagnol et français), et nombre d'entre elles sont déjà disponibles dans plusieurs langues. Ces supports d'information seront régulièrement mis à jour, et complétés par de nouveaux ajouts.
23. Le Département des pêches et de l'aquaculture s'est attaché à achever la publication d'un glossaire multidisciplinaire sur l'aquaculture comportant quelque 2 500 termes assortis de définitions, de synonymes, de termes apparentés, de sources d'information et d'illustrations. Ce glossaire est disponible dans les cinq langues officielles de la FAO (anglais, arabe, chinois, espagnol et français) sur support papier et sur CD-ROM, et peut également être consulté en ligne sur le site web de l'Organisation<sup>13</sup>.

### **Évolution de l'application des dispositions du Code de conduite pour une pêche responsable intéressant l'aquaculture**

24. Le Département des pêches et de l'aquaculture a travaillé avec la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO pour mettre au point un programme de travail pluriannuel sur les ressources génétiques en poissons pour l'alimentation et l'élevage<sup>14</sup>; un rapport sur l'état et les tendances des ressources génétiques en poissons a également été préparé<sup>15</sup>. En collaboration avec le Groupe de travail interdépartemental sur la biodiversité<sup>16</sup>, le Département a actualisé l'information fournie dans le dossier d'information sur la diversité biologique qui contient des brochures sur les espèces continentales et marines, et il a également produit une nouvelle brochure sur la biodiversité génétique dans l'aquaculture<sup>17</sup>.
25. La FAO a réalisé diverses études concernant la « compétition et les conflits éventuels entre le secteur aquacole et d'autres usagers des ressources aquatiques ». La FAO et le WFT<sup>18</sup> ont conjointement organisé un atelier d'experts sur le thème « Coûts de l'impact de la production aquacole sur l'environnement, comparés à ceux d'autres secteurs de production alimentaire » qui s'est tenu à Vancouver (Canada) en 2006, et en a publié les actes<sup>19</sup>. On y trouve notamment des documents de synthèse décrivant des méthodes de comparaison tenant compte

<sup>12</sup> <http://www.fao.org/fishery/culturedspecies/search>.

<sup>13</sup> <http://www.fao.org/fi/glossary/aquaculture/>.

<sup>14</sup> <ftp://ftp.fao.org/ag/cgrfa/cgrfa11/r11repe.pdf>.

<sup>15</sup> <ftp://ftp.fao.org/ag/cgrfa/cgrfa11/r11w152e.pdf>.

<sup>16</sup> Groupe de travail intergouvernemental.

<sup>17</sup> [http://www.fao.org/biodiversity/doc\\_en.asp#folder](http://www.fao.org/biodiversity/doc_en.asp#folder).

<sup>18</sup> World Fisheries Trust.

<sup>19</sup> Bartley, D.M.; Brugère, C.; Soto, D.; Gerber, P.; Harvey, B. (eds). 2007. Coûts de l'impact de la production aquacole sur l'environnement, comparés à ceux d'autres secteurs de production alimentaire. Compte rendu des pêches de la FAO n° 10. Rome, FAO. 2007. 241p. (<http://www.fao.org/docrep/010/a1445e/a1445e00.htm>).

des principes d'économie environnementale, de comptabilisation énergétique, et de l'analyse des flux physiques et écologiques.

26. S'agissant des conflits institutionnels entre les différents utilisateurs des ressources aquatiques, une étude de fond intitulée *Doomed delta: challenges to improved planning and mitigation measures in the Indus Delta* a été réalisée et présentée à la conférence internationale de 2007 sur la gestion de l'interface mer-littoral dans les deltas de zones tropicales. Cette étude traitait des conflits institutionnels auxquels donne lieu l'attribution de l'eau dans le système d'irrigation du bassin de l'Indus, au Pakistan, et de leurs conséquences sur l'environnement et les moyens de subsistance des populations du delta de l'Indus. Le texte intégral de cette étude sera publié dans les actes de la conférence<sup>20</sup>.
27. Par ailleurs, un programme intégré de gestion de l'aquaculture et des ressources en eau en Asie sera mis au point au cours de l'exercice biennal 2008-09 pour pallier les problèmes de compétition et les conflits entre l'aquaculture et les autres secteurs tels que l'irrigation et l'agriculture.
28. Plusieurs projets régionaux et nationaux de coopération technique<sup>21</sup> ainsi que des projets financés sur le budget ordinaire ou sur des fonds extrabudgétaires sont en cours d'exécution, ou viennent d'être menés à terme. Ils ont pour objet d'aider les pays concernés à préserver la sécurité sanitaire de leur production aquatique en s'appuyant sur des stratégies régionales et nationales de biosécurité et de gestion sanitaire des animaux aquatiques ainsi que sur une action de renforcement des capacités.
29. Diverses questions en rapport avec la viabilité environnementale et l'approche écosystémique de l'aquaculture font l'objet du projet GCP/INT/936/JPN Vers une aquaculture durable: questions choisies et directives, en particulier de la composante 2 « Évaluation et surveillance de l'impact environnemental de l'aquaculture » et de la composante 5 « Mise en place d'une approche écosystémique de l'aquaculture ». La composante 4 a permis de faire le point des dispositions et des pratiques en vigueur dans les secteurs aquacoles d'Afrique, d'Asie, d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Amérique latine en matière d'évaluations d'impact sur l'environnement et de surveillance environnementale; une étude de cas a notamment été commandée sur les évaluations d'impact sur l'environnement des élevages de saumon, et il est prévu d'organiser un atelier technique sur les méthodes d'évaluation et de surveillance de l'impact environnemental de l'aquaculture vers la fin 2008. Au titre de la composante 5 du projet, une proposition a été présentée pour examiner la faisabilité d'une approche écosystémique de l'aquaculture dans le cadre de séances internes de réflexion, puis d'un atelier d'experts sur le thème « Élaboration d'une approche écosystémique de l'aquaculture: premières étapes en vue de la formulation de lignes directrices » qui s'est tenu à Palma de Mallorca, en mai 2007<sup>22</sup>. Des définitions, des principes et des échelles d'application ont été discutés à cette occasion, et les conclusions de l'atelier seront publiées dans la série des Comptes rendus des pêches de la FAO. Les lignes directrices relatives à l'approche écosystémique de l'aquaculture sont en cours de rédaction, et seront parachevées à l'occasion d'une réunion d'experts qui sera organisée à la fin 2008.
30. Une étude théorique et un atelier d'experts<sup>23</sup> sur la compréhension et l'application de l'analyse des risques à la production aquacole ont permis d'examiner sept facteurs de risque importants dans ce secteur [les pathogènes, la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et la

---

<sup>20</sup> Proceedings of the International Conference « Delta 2007: Managing the Coastal Land-Water Interface in Tropical Delta Systems », 7-9 novembre 2007, Bang Sean (Thaïlande).

<sup>21</sup> Projets de coopération technique.

<sup>22</sup> <http://www.fao.org/fishery/nems/36283/en>.

<sup>23</sup> *FAO/NACA Expert Workshop on Understanding and Applying Risk Analysis in Aquaculture Production, 7-11 juin 2007 – Rayong (Thaïlande)*.

santé publique, l'écologie (espèces marines envahissantes et ravageurs), l'environnement, la génétique, les questions sociales et financières] qui constituent la trame d'un manuel ainsi que des actes de l'atelier. Les experts comme les auteurs de l'étude théorique sont d'avis que l'analyse des risques offre un moyen structuré permettant d'évaluer les risques causés à ou par un secteur, et de les faire connaître de façon méthodique et opportune, garantissant ainsi un processus uniforme et transparent de décision ou de contrôle réglementaire.

31. Avec le soutien du Département et du groupe de travail 33 du GESAMP<sup>24</sup> sur les impacts environnementaux de l'aquaculture côtière, un atelier technique a été organisé en novembre 2006 sur l'évaluation et la communication des risques de l'aquaculture côtière pour l'environnement; cet atelier avait pour objectif de favoriser une meilleure compréhension et une approche cohérente des risques environnementaux et des incertitudes liés à l'aquaculture côtière ainsi qu'une meilleure communication des risques. Le groupe de travail 31 du GESAMP a réalisé une étude<sup>25</sup> présentant un ensemble d'objectifs, de buts, de méthodes et de mémentos pour l'évaluation et la communication des risques environnementaux pouvant résulter de l'aquaculture côtière. Cette étude vise à améliorer la communication des risques, et à s'assurer que leur évaluation résulte d'une démarche scientifique de prévision des changements environnementaux; elle montre aussi comment les méthodes d'évaluation des risques environnementaux peuvent être appliquées à l'aquaculture côtière.
32. En collaboration avec des experts internationaux et avec le World Fisheries Trust, le Département a produit un Supplément n° 2 aux Directives techniques pour une pêche responsable n° 5 - Aquaculture, qui comprend un chapitre consacré à la gestion des ressources génétiques dans les programmes de reconstitution des stocks et les pêches fondées sur l'élevage<sup>26</sup>.
33. Après avoir passé en revue le processus de rapport sur l'aquaculture, le Département a conclu qu'il convenait d'améliorer le mécanisme et le processus de rapport pour répondre aux besoins immédiats des services nationaux de l'aquaculture, notamment l'évaluation immédiate des progrès de certaines initiatives, le diagnostic des problèmes rencontrés, et la clarté des indications sur ce qui doit être fait et sur le coût des mesures correctives à engager. Plusieurs améliorations ont été apportées, notamment une série de questions précises pour chacun des trois modes de gouvernance, à savoir les régimes de prescription et de contrôle, les régimes fondés sur le jeu du marché, et l'autoréglementation; la possibilité d'exprimer les réponses sous forme numérique; et une série de questions plus ciblées permettant de déterminer les principaux domaines où une assistance s'impose.

### **Amélioration de l'information sur la situation et les tendances de l'aquaculture**

34. La stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances de l'aquaculture, dont une recommandation invitant la FAO à envisager la constitution d'un mécanisme interrégional analogue au Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques sur la pêche, a été approuvée par la troisième session du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches (New Delhi (Inde), 2006) (voir le document COFI/AQ/IV/2008/Inf.5) et avalisée par le Comité des pêches, à sa vingt-septième session tenue à Rome (Italie), du 5 au 9 mars 2007. Un atelier a été organisé en janvier 2008 pour discuter des besoins en matière de coordination des données et de l'information sur l'aquaculture ainsi que des objectifs, des caractéristiques et de la structure qu'il conviendrait de donner au Groupe de travail chargé de coordonner les

<sup>24</sup> Groupe mixte d'experts OMI/FAO/UNESCO-COI/ONUDI/OMM/AIEA/ONU/PNUe chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin (GESAMP).

<sup>25</sup> GESAMP. 2008. Assessment and communication of environmental risks in coastal aquaculture. Rome, FAO. Reports and Studies GESAMP No. 76: 198 pp. (<ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/010/i0035e/i0035e.zip>).

<sup>26</sup> FAO 2008. Développement de l'aquaculture. 5. Gestion des ressources génétiques. FAO Directives techniques pour une pêche responsable. No. 5. Suppl. 2. Rome, FAO. 2008.



statistiques aquacoles. Les participants ont recommandé d'en faire une émanation du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques sur la pêche tout en le dotant de son propre mandat, de son règlement intérieur et d'une composition reflétant les besoins spécifiques du secteur aquacole. Ils ont également rédigé une proposition explicitant les fonctions et la structure de cet organe, en particulier son mandat, sa composition et ses modalités de fonctionnement (voir le document COFI/AQ/IV/2008/Inf.5).

35. La FAO sollicite donc l'accord des organisations membres du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques sur la pêche en vue de la création d'un groupe de travail sur l'aquaculture qui en serait l'émanation. Sous réserve de son approbation, le groupe de travail chargé de coordonner les statistiques aquacoles tiendrait sa première réunion juste avant la quatrième session du Sous-Comité de l'aquaculture. Il aurait pour objectif premier d'examiner et de réviser les sections sur l'aquaculture du manuel sur les statistiques halieutiques où sont définis les concepts normalisés, les termes, méthodes et données nécessaires à la surveillance et à la gestion durable de l'aquaculture. Les participants à l'atelier tenu en janvier ont estimé nécessaire de mettre en place des mesures assurant la viabilité du secteur, de définir des indicateurs socioéconomiques et environnementaux pour l'aquaculture et de les intégrer dans le manuel du groupe de travail sur les statistiques aquacoles. Une proposition est en cours d'élaboration pour assurer la mise en œuvre du reste de la stratégie au moyen d'un projet financé par voie extrabudgétaire.
36. Une proposition de projet intitulé « Application des systèmes d'information géographique (SIG) et de la télédétection aux statistiques sur l'aquaculture et les pêches continentales » a été présentée pour financement à des bailleurs de fonds extérieurs. Les SIG et la télédétection permettent de recueillir et d'analyser les statistiques sur la pêche et l'aquaculture de manière à la fois efficace et rentable.

#### **Amélioration des retombées socioéconomiques de l'aquaculture**

37. Une étude théorique a été effectuée pour faire le point des méthodes permettant d'évaluer les impacts sociaux et économiques de l'aquaculture, et proposer une méthode participative d'identification et d'évaluation fondée sur les moyens de subsistance. Elle a été complétée par les données collectées en vue des études de cas sur l'élevage intensif du saumon (Écosse), la phyco-culture (Indonésie) et l'élevage semi-intensif du mérou et du tilapia (Thaïlande).
38. Une consultation d'experts organisée à Ankara (Turquie) en février 2008 a fait le point sur les retombées socioéconomiques de l'aquaculture et sur les méthodes permettant leur évaluation. Le rapport de cette manifestation sera présenté au Sous-Comité à sa quatrième session. Les méthodes proposées seront mises à l'essai et évaluées pendant l'exercice biennal en cours (2008-2009) dans le cadre du projet « Exécution du programme sur les méthodes d'évaluation des impacts socioéconomiques et sur la collecte de données en Asie (en collaboration avec le RCAAP), en Amérique latine et en Afrique ».
39. Les impacts sociaux et économiques de l'aquaculture sont l'un des axes de l'approche écosystémique appliquée à ce secteur; les études de fond publiées dans la série des *Comptes rendus des pêches de la FAO* portent précisément sur la mise en place d'une approche écosystémique de l'aquaculture et seront prises en compte lors de l'élaboration des lignes directrices sur la formulation des politiques d'intervention.

#### **Amélioration de la planification et de l'élaboration des politiques dans le secteur aquacole: possibilités et défis**

40. Une consultation d'experts sur l'amélioration de la planification et de l'élaboration des politiques dans le secteur aquacole a été organisée à Rome (Italie), du 26 au 29 février 2008. Le rapport sera présenté au Sous-Comité à sa quatrième session. Elle a principalement permis

de préparer un avant-projet de lignes directrices sur l'amélioration de la planification et de l'élaboration des politiques dans le secteur aquacole qui figure dans les actes de la réunion. Un atelier sur les méthodes d'élaboration et d'application des politiques dans les pays membres de l'ANASE sera organisé durant le deuxième semestre 2008.

41. Un document de synthèse sur la planification et l'élaboration des politiques de développement aquacole a été préparé sous forme de projet; il sera présenté en tant que document de réflexion à la consultation d'experts sur ce même thème. Il sera révisé à la lumière des conclusions et des observations formulées à cette occasion, puis publié dans la série des documents techniques de la FAO.
42. Le Département a aidé cinq pays à élaborer des stratégies et plans nationaux de développement de l'aquaculture ainsi que des cadres législatifs et réglementaires.
43. La bibliothèque du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO a poursuivi son action de promotion des réseaux de bibliothèques spécialisées à l'échelon régional et mondial, avec pour principaux objectifs de partager a) les sources d'information, et b) l'expertise en vue du développement des capacités:
  - renforcement des bibliothèques spécialisées dans l'aquaculture aux niveaux national et régional, et appui aux réseaux d'information régionaux et internationaux afin de favoriser l'accès à l'information;
  - élaboration, en collaboration avec la IAMS LIC<sup>27</sup> et le RCAAP, du Fonds commun sur les sciences aquatiques, une archive numérisée permettant la mise en commun de la littérature grise sur la question.

#### **Meilleure gestion de l'aquaculture**

44. La FAO a poursuivi son action en vue de l'application des pratiques de gestion améliorées dans la crevetticulture. Des efforts ont été engagés pour mettre en œuvre les Principes internationaux d'élevage responsable de la crevette dans plusieurs pays. Un projet du Programme de coopération technique (PCT) exécuté en Chine contribue à la mise au point des pratiques de gestion améliorées pour certaines espèces de carpes.
45. Des manuels de vulgarisation sur l'introduction de pratiques de gestion améliorées dans l'aquaculture seront réalisés en 2008-2009 et publiés en russe au titre du Programme régional de développement des pêches et de l'aquaculture en Asie centrale (FishDev – Asie centrale), qui relève du programme de partenariat entre la FAO et la Turquie.
46. Différents projets du Programme de coopération technique et fonds fiduciaires unilatéraux<sup>28</sup> mis en place en Amérique latine et dans la région Méditerranée ont contribué à renforcer le secteur public et à favoriser les interactions avec et entre les groupements d'exploitants au moyen d'ateliers et d'activités conduits en participation.
47. Une proposition de projet régional intitulé « Réduire la dépendance aux poissons de faible valeur marchande ou « poissons déchets » utilisés comme aliments dans les élevages de poissons marins en Asie » devant être exécuté en Chine, en Indonésie, en Thaïlande et au Vietnam a été présentée pour financement au titre du Programme de coopération technique. Ce projet devrait favoriser l'application de meilleures pratiques de gestion des aliments aquacoles dans les petites exploitations et contribuer ainsi à une plus grande efficacité des pratiques d'alimentation et à leur mise en conformité avec les exigences du marché.

---

<sup>27</sup> Association internationale des bibliothèques et centres d'information sur les sciences aquatiques et marines.

<sup>28</sup> Fonds fiduciaires unilatéraux.

48. Un processus intensif et transparent de consultation a conduit à la rédaction d'un avant-projet de directives pour la certification des produits aquacoles qui sera présenté au Sous-Comité à sa quatrième session afin qu'il en discute et se prononce sur la question (voir les documents COFI:AQ/IV/2008/3 et COFI:AQ/IV/2008/Inf.7).

### **Analyse prospective du développement futur de l'aquaculture et rôle du Sous-Comité de l'aquaculture**

49. En réponse à la recommandation du Sous-Comité visant à accorder un rang de priorité élevé au développement futur de l'aquaculture en Afrique (en particulier l'Afrique subsaharienne), le Département a créé le programme spécial pour le développement de l'aquaculture en Afrique. Ce programme qui est étroitement rattaché aux priorités définies par le NEPAD<sup>29</sup> illustre la démarche stratégique adoptée par le Département dans ses pays membres d'Afrique. Il vise à favoriser le développement économique et rural en intensifiant l'offre et la distribution du poisson et à améliorer la nutrition en augmentant la production aquacole; à cet effet, il contribuera à promouvoir la viabilité des entreprises aquacoles nationales, notamment en apportant les services de soutien nécessaires aux secteurs public et privé.
50. Le Département a constitué une base de données sur les ressources en eau en Afrique<sup>30</sup> en se fondant sur les recommandations de la CPCAA<sup>31</sup>. Il s'agit d'un ensemble de données et d'outils spécialisés regroupés dans un cadre d'analyse fondé sur les SIG qui est destiné à favoriser une gestion responsable des ressources aquatiques continentales, en particulier dans les pêches continentales et l'aquaculture.
51. Des lignes directrices sur la bonne gouvernance de l'aquaculture en Afrique seront formulées/adaptées durant l'exercice biennal 2008-2009 au titre du programme de travail du Service de planification du développement des pêches et de l'aquaculture de la FAO (FIEP).
52. La FAO a animé les travaux du groupe de travail 36 du GESAMP sur l'adoption d'une approche écosystémique de la mariculture particulièrement axée sur l'élevage au large. Le groupe de travail s'est réuni en septembre 2007, et a identifié les grands problèmes environnementaux et socioéconomiques posés par les élevages au large. Il travaille à la rédaction de son rapport qui contiendra des recommandations sur l'application de pratiques de gestion éprouvées dans cette filière, sa surveillance et la réalisation d'évaluations d'impact sur l'environnement.
53. Le Département a publié le Document technique sur les pêches n° 458 intitulé « Application des systèmes d'information géographique (SIG), de la télédétection et de la cartographie en vue du développement et de la gestion de l'aquaculture marine ». Ce document a pour objet de montrer comment les SIG, la télédétection et la cartographie peuvent servir cet objectif. Il adopte une perspective générale tout en présentant des exemples illustrant comment résoudre certaines des importantes questions auxquelles est confrontée l'aquaculture en mer.
54. Le Département continue de travailler en liaison avec des partenaires internationaux tels que le World Fish Centre, le RCAAP, la Commission du Mékong, les ONG, les groupes de travail interdépartementaux de la FAO ainsi que diverses tribunes intergouvernementales comme la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO afin de développer le champ des analyses prospectives sur l'aquaculture. La FAO a accueilli la réunion de l'Organe subsidiaire chargé

<sup>29</sup> NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique) 2005. The NEPAD Action Plan for the Development of African Fisheries and Aquaculture. NEPAD Fish for All Summit, Abuja (Nigéria), 23 août 2005. 29pp.

<sup>30</sup> Document technique de la CPCAA n° 33, Partie 1 et Partie 2.

<sup>31</sup> Comité des pêches continentales et de l'aquaculture pour l'Afrique.

de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques<sup>32</sup> de la CDB; c'est aussi un intervenant majeur dans les discussions sur l'aquaculture du WWF<sup>33</sup>.

55. Les travaux se poursuivent en vue de l'élaboration de stratégies nationales pour l'aquaculture dans les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, tandis qu'une assistance spéciale est apportée pour la formulation de politiques aquacoles dans les États membres. Plusieurs projets de coopération technique sont en cours ou ont été achevés dans différents pays d'Afrique subsaharienne; il en va de même dans divers pays d'Amérique latine où des fonds fiduciaires unilatéraux ont également été constitués. En 2007-2008, la FAO a aidé les gouvernements de certains pays d'Asie centrale (notamment le Kirghizistan et l'Ouzbékistan) à formuler des politiques sur les pêches et l'aquaculture ainsi qu'à développer et à mieux planifier la gestion de ces secteurs.
56. L'une des principales questions examinées par le groupe de travail du GESAMP sur la mariculture (élevages au large) animé par la FAO concerne les problèmes liés aux espèces cultivées qui s'échappent et viennent interagir avec les stocks sauvages. Il a également été question des avantages que l'aquaculture pourrait représenter pour la pêche du fait de l'apport de nutriments.
57. Certaines des sessions du symposium de la CECPI (Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures) sur les interactions entre les objectifs sociaux, économiques et écologiques de la pêche et de l'aquaculture à vocation commerciale ou récréative (Antalya (Turquie), 21-24 mai 2008) ont été consacrées aux interactions entre les deux filières.
58. Les actions prévues au titre du projet *Vers une aquaculture durable: questions choisies et directives* (GCP/INT/936/JPN) relèvent de cinq grands thèmes; la composante 4 du projet porte sur l'utilisation du poisson sauvage et d'autres espèces aquatiques pour alimenter les animaux d'élevage et ses conséquences sur la sécurité alimentaire et l'atténuation de la pauvreté. Un atelier sur cette question a été organisé à Kochi ((Inde) du 16 au 18 novembre 2007. Les participants ont défini 10 principes directeurs qui se rattachent à des perspectives diverses: gestion des pêches, impacts environnementaux et écosystémiques, questions d'éthique et utilisation responsable, développement et techniques aquacoles, et élaboration de l'information et des statistiques nécessaires à la gestion. Ils considèrent qu'il est acceptable d'utiliser des poissons comme aliments aquacoles dans la mesure où les principes directeurs précités sont respectés. Ils ont également recommandé à la FAO d'engager diverses mesures pour répondre aux questions soulevées. Des informations plus détaillées sont disponibles dans le rapport de réunion<sup>34</sup>. Deux autres documents sont en cours de finalisation: a) le premier relevant de la série des Documents techniques sur les pêches de la FAO intitulé « L'utilisation du poisson en tant qu'aliment aquacole et ses conséquences pour la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté »; et b) l'autre qui fait partie des Directives techniques pour une pêche responsable traite de l'utilisation de poisson sauvage et d'autres espèces aquatiques en tant qu'aliments aquacoles.
59. Les questions intéressant les interactions entre l'aquaculture et la pêche, en particulier les espèces utilisées comme aliments, seront examinées pendant la période 2008-2011. Le programme de travail permettra i) de réaliser et d'analyser plusieurs études de cas pour a) mieux cerner la pêche des espèces destinées à l'alimentation aquacole, notamment la

---

<sup>32</sup> Treizième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, Rome, 18-22 février 2008.

<sup>33</sup> Fonds mondial pour la nature.

<sup>34</sup> FAO, 2008. Rapport de l'atelier d'experts de la FAO sur l'utilisation du poisson sauvage et d'autres espèces aquatiques en tant qu'aliments aquacoles et ses conséquences sur la sécurité alimentaire et l'atténuation de la pauvreté, Kochi (Inde), 16-18 novembre 2007, Rapport FAO n° 867, Rome, FAO. 31pp.

composition des prises et les tendances des captures; b) évaluer les différentes utilisations et affectations de ces captures afin d'élaborer des modèles d'allocation optimale pour les différents cas de figure; ii) d'identifier et d'examiner les conséquences environnementales et socioéconomiques de cette pêche d'un point de vue mondial et régional; iii) de faire le point des autres solutions envisageables (sous-produits d'espèces végétales, animales et terrestres); et iv) de prévoir des mesures de gestion, de formuler des lignes directrices et de recommander les changements d'orientation nécessaires.

60. Différentes questions relatives à la sécurité sanitaire des aliments ont été soulevées lors de la préparation des lignes directrices pour la certification des produits aquacoles, et plusieurs consultations avec les parties intéressées sont en cours. Étant donné l'importance de l'analyse des risques pour le développement aquacole, un manuel fondé sur les travaux de l'atelier d'experts sur l'application de l'analyse des risques à la production aquacole, tenu à Rayong (Thaïlande) en juin 2007, est en cours de préparation; il y est notamment question de la sécurité sanitaire des aliments. Pour développer l'élevage de mollusques bivalves, une consultation d'experts FAO/OMS sur les virus présents dans les denrées alimentaires a été organisée à Bilthoven (Pays-Bas), en mai 2007, pour discuter des risques sanitaires résultant de la présence de virus dans ces mollusques et de la nécessité de recueillir des données en vue de l'évaluation des risques. Les recherches sur l'évaluation des risques posés par *Vibrio parahaemolyticus* dans les huîtres crues et les poissons ont été menées à bien, et une publication conjointe FAO/OMS est en cours de rédaction. Une consultation d'experts sur les risques et les avantages de la consommation de poisson devrait être organisée en 2009. La consultation d'experts sur l'utilisation du chlore dans la transformation alimentaire a eu lieu en mai 2008, et il y a également été question des risques et avantages qu'elle présente dans la transformation du poisson.
61. Le septième Congrès mondial sur les produits de la mer, qui s'est tenu à Dublin en septembre, a été conjointement organisé par la FAO. Les allocutions principales et les exposés présentés en séance plénière ont souligné les avantages de la consommation de poisson pour la santé, et des sessions spéciales ont été organisées sur la communication des risques et des avantages qu'elle présente.
62. Pour donner suite à la recommandation formulée par le Sous-Comité de l'aquaculture à sa troisième session, la FAO a continué d'apporter son concours à ses pays membres afin d'améliorer la formation et l'enseignement aquacoles à tous les niveaux. Ceci implique notamment de s'assurer que les organisations nationales et régionales ont accès aux travaux de recherche ainsi qu'à l'information sur les possibilités d'éducation. La bibliothèque sur les pêches et l'aquaculture de la FAO poursuit le travail de numérisation des informations sur l'aquaculture et produit des sélections sur CD-ROM destinées à un vaste public, afin de favoriser la recherche, l'enseignement, la gestion et l'utilisation des ressources.

### Questions diverses

63. Un poste de fonctionnaire chargé de la pêche et de l'aquaculture, principalement responsable de l'aquaculture, a été créé au Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes. L'avis de vacance de poste a été publié, et l'instruction des dossiers de candidature est en cours.